INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS
Tél : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : SDPRAT/BLACCO/13/117
MOD10.21 F 20/07/12

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPRAT/N2013-8148

Date: 02 septembre 2013

NOR: AGRG1322380N

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	Note de service DGAL/SDPPST/N2008-8323 du 17/12/2008
Date limite de réponse/réalisation :	-
Nombre d'annexes :	Aucune
Degré et période de confidentialité :	Voir plan de diffusion / Aucune

Objet : Laboratoires agréés pour la recherche de mélamine et ses contaminants.

Textes de référence:
-**Articles L. 202-1 et R. 202-8** et suivants du code rural ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E75C6EE7346729126E1471A9DCEB3C5C.tpdjo12v_1?idArticle=LEGIARTI000006583031&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20090602
-**Arrêté du 19 décembre 2007** «fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux» ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017936605&fastPos=1&fastReqId=1864864412&categorieLien=id&oldAction=rechTexte
-**Note de service DGAL/SDPPST/N2008-8259 du 01/10/2008** relative à un appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine et composés associés.
-**Note de service DGAL/SDPPST/N2008-8323 du 17/12/2008** liste de laboratoires agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine.

Résumé: La présente note de service actualise la liste des laboratoires agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine.

Mots-clés: Mélamine - Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires
Pour information : - Laboratoires départementaux d'analyses - Directeurs des DAAF, DDPP, DDCSPP - Préfets - DRAAF - ADILVA - LABERCA

I. Liste des laboratoires agréés

La liste des laboratoires agréés pour la recherche de contaminants de type mélamine est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis la Page d'accueil > Alimentation > Sécurité sanitaire > Surveillance – Contrôles – Alertes > Laboratoires agréés et méthodes officielles > Melamine et ses composants - Liste des laboratoires agréés.doc.

L'adresse informatique est la suivante :
http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-alimentation-568

II. Laboratoire national de référence

Il n'y a pas de laboratoire national de référence désigné pour cette analyse. Toutefois, le Laberca de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes disposant de la compétence technique pour la recherche de mélamine et ses composés associés, il assure le relais de la méthode auprès des laboratoires agréés.
Ses coordonnées sont les suivantes:

LABERCA ONIRIS
route de Gachet
Atlanpole la Chantrerie
44307 Nantes
Tél : 02 40 68 78 80

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT